

**CONCOURS EXTERNE INTERNE ET DE 3^{ème} VOIE
D'ATTACHÉ TERRITORIAL
DE CONSERVATION DU PATRIMOINE**

SPÉCIALITÉ ARCHIVES

SESSION 2013

Durée : 4 heures
Coefficient : 3

Note de synthèse,
à partir d'un dossier composé de documents à caractère scientifique
dans le champ patrimonial

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :

- Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni signature ou paraphe.
- Aucune référence (nom de collectivité, nom de personne, ...) **autre que celles figurant le cas échéant sur le sujet ou dans le dossier** ne doit apparaître dans votre copie.
- Seul l'usage d'un stylo soit noir, soit bleu est autorisé (bille, plume ou feutre). L'utilisation d'une autre couleur, pour écrire ou souligner, sera considérée comme un signe distinctif, de même que l'utilisation d'un surligneur.
- Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

**Ce document comprend 33 pages
Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend le nombre de
pages indiqué**

Vous êtes attaché de conservation du patrimoine au sein du service d'archéologie du département de Cultur. Votre directeur vous demande, exclusivement à partir des documents ci-joints, de rédiger une note sur l'exercice du contrôle scientifique et technique de l'Etat sur les archives des collectivités territoriales.

- Document 1 :** Note AD 949 relative à la restauration et à la reliure d'archives communales par des firmes privées - *Direction des Archives de France* - 10 juin 1996 - 1 page
- Document 2 :** Instruction DAF/DPACI/RES/2008/004 relative aux mesures à prendre en matière d'archives suite aux élections municipales et cantonales des 9 et 16 mars 2008 - *Direction des Archives de France* - 14 mars 2008 - 5 pages
- Document 3 :** Articles R 212-2 à 4 et R 212-49 à 56, relatifs au contrôle scientifique et technique de l'État sur les archives des collectivités territoriales, créés par le décret n°2011-574 du 24 mai 2011 - *Code du patrimoine (extraits)* 2 pages
- Document 4 :** Circulaire NOR : MCCC1106465C relative à la fonction archives - *Ministère de l'intérieur, de l'Outre-mer, des Collectivités territoriales et de l'immigration et Ministère de la culture et de la communication* - 1er avril 2011 - 4 pages
- Document 5 :** « Le Contrôle des archives publiques », Denis Grisel - *Actes du XXXe congrès national des archivistes français, Archives Nationales* - 1990 - 11 pages
- Document 6 :** « Une circulaire fait le point sur les archives après la réforme territoriale de l'Etat » - *www.girondecitoyenne.fr* - 2011 - 2 pages
- Document 7 :** Circulaire 2004/004 relative à l'aide de l'État aux collectivités territoriales et à leurs groupements en faveur de leurs bâtiments d'archives - *Le Ministère de la culture et de la communication* – 20 février 2004 - 7 pages

Certains documents peuvent comporter des renvois à des notes ou à des documents non fournis car non indispensables à la compréhension du sujet.